

Projet de loi portant approbation de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID)

Le présent projet de loi a pour objet d'approuver la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la 21^{ème} reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le développement (AID), guichet concessionnel du Groupe de la Banque mondiale. Il s'inscrit dans le cadre du partenariat de longue date que le Grand-Duché de Luxembourg entretient avec les banques multilatérales de développement.

Afin de maintenir la part relative traditionnellement assumée par le Luxembourg, soit 0,21 % de l'enveloppe totale, une contribution à hauteur de 75,95 millions d'euros est envisagée (soit 82,29 millions de dollars américains, selon le taux de change convenu lors des discussions sur la reconstitution des ressources de l'AID-21).

La 21^{ème} reconstitution des ressources (AID-21), couvrant la période de juillet 2025 à juin 2028, s'est conclue le 15 avril 2025 avec un volume record de près de 100 milliards de dollars américains, dépassant les 93 milliards mobilisés lors d'AID-20. Cette enveloppe sans précédent, la plus importante de l'histoire de l'AID, survient dans un contexte mondial marqué par l'incertitude économique, des crises de la dette et des chocs climatiques, et constitue une réponse concrète de solidarité internationale face à ces défis.